



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Paris, le 8 janvier 2019

N°XXX

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature du Contrat stratégique de filière « Mode et Luxe »

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, **Franck Riester**, ministre de la Culture, et **Guillaume de Seynes**, président du Comité stratégique de filière ont signé le Contrat stratégique de filière « Mode et Luxe » aujourd'hui mardi 8 janvier.

Articulé autour de six actions structurantes, le contrat doit permettre à la filière Mode et Luxe de maintenir sa prééminence et lui donner les moyens de sa croissance :

1. Développer l'attractivité du secteur : le projet s'articule notamment autour de la création de formations innovantes et d'une campagne de communication sur les métiers techniques de la filière. Cette dernière se fixe pour objectif d'augmenter le recours à l'apprentissage de 20% d'ici deux ans.
2. Assurer une place de premier plan à l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche en matière de mode : dès la rentrée 2020 le nouvel Institut français de la mode accueillera 800 étudiants. Une politique de recherche, de recherche appliquée et de développement en lien avec l'industrie 4.0 sera mise en œuvre.
3. Améliorer la compétitivité des entreprises sous-traitantes et les accompagner dans leur transformation vers l'industrie du futur : un diagnostic à 360° des entreprises en croissance identifiées sera réalisé et Bpifrance les accompagnera dans le cadre d'un accélérateur sectoriel.
4. Accompagner et financer les entreprises de mode émergentes : le projet permettra l'accompagnement de marques en fort développement par Bpifrance dans le cadre d'un accélérateur sectoriel. Les moyens de l'IFCIC seront confortés
5. Elaborer un dispositif de traçabilité pour la filière : le projet permettra de développer une solution technologique efficace et sécurisée sur toute la chaîne de valeur de production qui pourra être testée dans les entreprises volontaires en 2021
6. Impulser une dynamique vertueuse d'économie circulaire : le projet prévoit le lancement de deux démonstrateurs technologiques de recyclage dans le secteur textile

Le Gouvernement sera aux côtés des professionnels de la filière Mode et Luxe pour la mise en œuvre de cette feuille de route.

Bruno Le Maire a déclaré : « *Le secteur de la mode et du luxe français est un motif de fierté permanent. Ce sont des entreprises qui ont su se renouveler sans cesse, qui gagnent des parts de marchés, qui sont conquérantes et qui font rayonner le savoir-faire français partout à travers la planète. Les projets du contrat signé aujourd'hui sont en parfaite cohérence avec les enjeux de la filière Mode et Luxe et permettront de porter davantage l'excellence française à travers le monde.* »



Franck Riester a déclaré : « *Ce contrat, c'est le témoin de l'énergie de la volonté des fédérations professionnelles à trouver des réponses aux enjeux de formation, de transmission, de création et d'adaptation à un système économique qui n'est pas toujours favorable aux créateurs. C'est aussi une occasion d'illustrer les liens qui existent entre le ministère de la Culture et celui de l'Economie et des Finances. La Mode est une industrie créative qui nécessite une mobilisation de nos deux administrations.* »

Guillaume de Seynes a déclaré : « *Avec ces six mesures structurantes, la volonté du CSF Mode et Luxe est de contribuer de façon pragmatique à dynamiser l'ensemble de la filière et ainsi maintenir la prééminence de la France dans ce domaine.* »

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13 – presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Franck Riester : 01 40 15 83 31 – service-presse@culture.gouv.fr